

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2017

---

ADAPTATION DES TERRITOIRES LITTORAUX AU CHANGEMENT CLIMATIQUE - (N°  
4377)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CD25

présenté par  
Mme Got, rapporteure et Mme Berthelot

-----

### ARTICLE 9 BA

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce texte résulte d'un amendement adopté au Sénat portant sur l'applicabilité des coefficients d'occupation des sols dans les communes touristiques. Il s'agit à l'évidence d'un cavalier qui n'entretient aucun lien même indirect avec la question du recul du trait de côte, ni même avec la géographie du littoral.